

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'établissement tenu le 1^{er} novembre 2022 à 19h au local 156

Convocation Ordre du jour Procès-verbal Pour avis

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1. Vérification des présences et quorum

Ouverture de l'assemblée à 19h04.

Mme Nathalie Nobert souhaite la bienvenue à tous et s'assure du quorum.

Sont présents : Nathalie Nobert, directrice
 Emmanuel Fokoua Tene, parent
 Fabiola Belotte, parent
 Jean-François Pelletier, parent
 Nadjia Slimani, enseignante
 David Dufour-Tolentino, enseignant

Absence : Jonathan Gauthier, parent
 Marie Guerline Fortune, parent
 Mélanie Roy, enseignante
 Martine Boucher, technicienne en loisirs
 Ashley Longin, élève
 Raphaël St-Onge, élève

Prise de notes : Chantal Duclos, secrétaire

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Fokoua procède à la lecture de l'ordre du jour. M. Fokoua demande d'ajouter un point concernant les pratiques de Basketball. Le point est ajouté au point 9 Sujets divers.

Il est proposé par Mme Belotte et appuyé par M. Dufour-Tolentino.

22-23-275

3. ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DU 19 SEPTEMBRE 2022 ET DU 4 OCTOBRE 2022

Les procès-verbaux ont été envoyés préalablement aux membres du conseil d'établissement pour consultation. Aucune modification n'est demandée.

L'adoption du procès-verbal du 19 septembre est proposée par M. Pelletier et appuyée par M. Fokoua. 22-23-276

L'adoption du procès-verbal du 4 octobre est proposée par Mme Belotte et appuyée par M. Pelletier. 22-23-277

4. PÉRIODE RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucune question du public.

5. DEMANDES D'ADOPTION

5.1. Règles de régie interne

Les corrections demandées au procès-verbal du 19 septembre ont été apportées au document de règles de régie interne.

Il est proposé par Nadja Slimani et appuyé par Mme Belotte 22-23-278

6. DEMANDES D'APPROBATION

6.1. Plan de lutte contre la violence et l'intimidation 2022-2023

Mme Nobert procède au résumé du plan de lutte contre la violence et l'intimidation 2022-2023. (voir en annexe le document complet)

Il est proposé par M. Pelletier et appuyé par M. Fokoua. 22-23-279

6.2. Calendrier des activités

Mme Nobert présente le calendrier des activités qui seront vécues par les élèves jusqu'à la fin de l'année. Elle précise que des activités pourraient s'ajouter. Elles seront donc approuvées à ce moment-là. Une correction sera apportée pour enlever le voyage à Whistler du tableau. (voir le tableau en annexe)

Il est proposé par Mme Nadja Slimani et appuyé par M. Fokoua 22-23-280

6.3. Projet Anxiété élèves

Mme Nobert présente le projet thérapeutique par le cheval avec aide aux devoirs soumis par la ferme thérapeutique aux Deux Tilleuls (voir en annexe). Après discussion, les membres du conseil d'établissement sont d'accord avec le projet cependant, ils

préfèrent que l'argent de la mesure 15028 serve au plus grand nombre d'élèves possibles étant donné que le projet s'adresse à peu d'élèves. Les membres suggèrent donc que le projet soit présenté aux parents en leur mentionnant que les coûts associés à l'activité seront à leurs frais. Le montant chargé aux parents dépendra des commanditaires trouvés par l'instigatrice du projet.

7. POINTS DE CONSULTATION

Aucun point

8. INFORMATIONS

8.1. Informations de la présidence

Aucune information

8.2. Informations de la direction

8.2.1. Information sur la clientèle 2023-2024 (admission aux programmes régionaux)

Mme Nobert présente le tableau des demandes d'admission aux programmes régionaux (voir en annexe)

8.2.2. Suivi budget : fonds à destination spéciale

Mme Nobert présente le budget du fonds à destination spéciale (voir en annexe).

8.2.3. Projet Embellissement de la cour - suivi

Mme Nobert mentionne que le projet a débuté il y a quelques semaines. Des aménagements ont été faits. La deuxième phase du projet aura lieu au printemps.

8.2.4. Nouveau projet d'embellissement

Mme Nobert informe de CÉ que l'école peut présenter au Ministère un nouveau projet d'embellissement de la cour pour l'année 22-23. Le projet pourrait comprendre l'installation de bancs, de tables à pique-nique, de tables de ping-pong en béton, d'une classe extérieure et de supports à vélo. Le projet doit être soumis avant le 1^{er} décembre. Les membres seront probablement sollicités pour une rencontre extraordinaire afin d'approuver le projet. Mme Nobert est également en pourparlers avec la Ville pour avoir leur collaboration dans le projet.

8.2.5. Suivi voyage Action Sport

En secondaire 5, le voyage à Whistler est annulé par manque d'inscription. Les élèves ont été rencontrés pour savoir ce qui pourrait les intéresser comme voyage synthèse. Un voyage de 5 jours au Mont-Tremblant a été choisi du 23 au 27 janvier 2023. Le coût est d'environ 1080\$ par élève selon le nombre de participants.

Mme Nobert présente aux CÉ le détail des coûts (voir en annexe) pour le voyage au Massif/Mont Sainte-Anne pour les 4^e secondaires.

8.2.6. Calendrier des activités de prévention

Mme Nobert présente le calendrier des activités de prévention que les élèves vivront au courant de l'année. Certaines activités pourraient s'ajouter en cours d'année (voir en annexe).

8.2.7. Suivi formations CÉ

Mme Nobert rappelle que les membres qui ne l'ont pas fait doivent regarder les capsules de formation sur le conseil d'établissement. Elle demande aux membres s'ils ont des questions sur les formations.

8.2.8. Bons coups

Mme Nobert partage les bons coups de notre école avec les membres du CE. Quatre élèves ont participé à la compétition régionale de cross-country à Baie-Comeau, Arnaud Loignon, Clémence Dutil, Alexis Bouchard et Émile Marin. Félicitations à ces élèves. Les élèves de 3^e secondaire ont vécu une conférence de l'artiste algonquin Samian. Persévérance, résilience et motivation étaient au cœur de son propos. Les élèves ont grandement apprécié la conférence. L'activité d'Halloween fut un succès sur toute la ligne et s'est très bien déroulée. La directrice félicite les élèves pour leur comportement.

8.3. Informations du représentant au comité de parents

8.2.1 M. Fokou a vécu une formation au comité de parents sur l'apport des parents membre d'un conseil d'établissement. Ils ont amené les membres à se questionner sur leur motivation à faire partie du CÉ ainsi que sur les répercussions de leurs décisions. Il propose qu'on y revienne en fin d'année pour y répondre.

M. Fokoua mentionne également faire partie du comité des transports. Il reçoit des informations du comité de négociation. Les offres ont été rejetées par les chauffeurs. Les difficultés de notre région face au transport scolaire sont les grandes distances à couvrir ainsi que le manque de joueurs dans le domaine.

M. Fokoua transmettra également, à Mme Nobert, une invitation qu'il a reçu pour présenter un projet à Qc.

9. SUJETS DIVERS

9.1. Pratique de basketball

M. Fokoua se questionne sur la suspension des pratiques de basketball qui ont lieu cette semaine. Mme Nobert l'informe que les pratiques ont été suspendues parce que les règles qu'elle avait établies n'ont pas été respectées. Elle rencontrera les entraîneurs ce jeudi pour clarifier la situation et s'assurer que les consignes soient bien comprises.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est levée à 20h34.

Il est proposé par M. Dufour-Tolentino et appuyé par Mme Slimani.

22-23-281



Conseil d'établissement

Règles de régie interne

L.I.P. : article 64 : « Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans l'intérêt des élèves ».

Mis à jour le 21 septembre 2022

1. RÔLES

1.1. Pouvoirs et devoirs du président

Le président dirige les séances du conseil et maintient l'ordre.

Sans restreindre ce qui précède, le président a notamment les pouvoirs suivants, à savoir :

- Faire observer les règles de régie interne afin de créer une atmosphère amicale d'ordre et de détente;
- Suivre l'ordre du jour, à moins qu'il ne soit interverti avec le consentement de l'assemblée et définir les buts de la discussion sur les sujets en cause;
- Donner ou faire donner les explications relatives à chaque sujet et répondre ou faire répondre aux questions des membres;
- Assurer à chacun la liberté d'exprimer son opinion;
- Décider à qui il appartient de parler en premier lorsque plusieurs membres lèvent la main en même temps. Il décide en faveur de celui qu'il a vu le premier poser ce geste;
- Voir à ce que la discussion demeure sur le sujet à l'étude et assurer le respect du décorum;
- Faire ressortir l'opinion exprimée par l'assemblée.

1.2 Le vice-président

Le vice-président :

- Est la personne désignée pour exercer les fonctions et pouvoirs du président en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier;
- Seconde et soutient le président afin de conserver l'unité des membres après la prise de décision et dans toutes ses actions;
- En cas de démission du président, il assume les fonctions par intérim jusqu'à la nomination d'une personne à la présidence;
- Fait à la présidence toute suggestion de manière à accroître l'efficacité et la bonne marche du comité et des sous-comités;
- Étudie avec le président les mesures à prendre en vue de la bonne marche du comité et de l'atteinte de ses objectifs.

1.3 Le secrétaire

Le secrétaire généralement :

- Est nommée par le directeur de l'école;
- Adresse aux membres du comité les avis de convocations, les ordres du jour pour les réunions et toute autre documentation pertinente s'y rattachant;
- Rédige les procès-verbaux des réunions, la correspondance et les documents officiels;
- Tient à jour la liste des membres, conserve les documents officiels du comité et apporte aux réunions la documentation nécessaire à l'étude des points à l'ordre du jour.

1.4 Le représentant au comité de parents

Le représentant au comité de parents :

- Est très important au niveau de la communication et de l'unification de l'action des parents au sein du centre de services scolaire;
- Joue un rôle d'agent de liaison entre le comité de parents, les parents du conseil d'établissement, ceux de l'assemblée générale qui l'ont élu et ceux du CCSEHDAA dans le cas du représentant qui en provient;
- Assiste aux réunions du comité de parents et se fait remplacer en cas d'absence par son substitut;
- Transmet au conseil d'établissement et/ou au CCSEHDAA les positions et les résolutions du comité de parents qui les concernent en vertu de leurs fonctions et pouvoirs respectifs et vice-versa;
- Peut faire partie des comités de travail du comité de parents et du centre de services scolaire;
- Participe aux décisions du comité de parents.

NOTE : Le représentant provenant d'une école peut consulter l'OPP quand celui-ci existe.
Le représentant provenant d'une école ne peut être démis de ses fonctions car il est élu par l'assemblée générale.

1.5 Le directeur :

Le directeur :

- Amène toute proposition relative aux sujets pour lesquels le conseil d'établissement a un pouvoir décisionnel;
- Participe aux séances du conseil d'établissement mais sans droit de vote;
- Préside le conseil d'établissement jusqu'à l'élection du président.

2. AVIS DE CONVOCATION

- 2.1** L'avis de convocation précise la date, l'heure et le lieu de la séance ainsi que les sujets qui seront traités. Il est accompagné du procès-verbal de la séance antérieure et des documents d'appoint pertinents à la séance.
- 2.2** Dans le cas d'une séance ordinaire, l'avis de convocation doit être acheminé au moins cinq (5) jours ouvrables avant la tenue de celle-ci.
- 2.3** Dans le cas d'une séance extraordinaire, l'avis doit parvenir au moins vingt-quatre heures à l'avance. Le directeur de l'établissement, le président ou trois (3) membres du conseil d'établissement peuvent convoquer une telle séance.
- 2.4** L'avis parviendra aux parents par courriel ainsi qu'au personnel de l'école.
- 2.5** Un membre qui prévoit être absent à une séance en avise par courriel le secrétariat.
- 2.6** Absences répétées, prolongées, non motivées : un membre qui cumule deux absences non motivées se verra dans l'obligation de remettre sa démission.
- 2.7** Le président et le directeur s'informent mutuellement des absences prévues le matin de la réunion. Dans le cas où il y aurait annulation de la séance, les membres seront avisés verbalement le plus tôt possible.

3. ORDRE DU JOUR

3.1 En séance ordinaire

- 3.1.1** Le président prépare le projet d'ordre de jour en collaboration avec le directeur. L'ordre du jour contient les sujets qui concernent directement les pouvoirs que le conseil d'établissement doit exercer.
- 3.1.2** Tout membre peut faire inscrire un point en s'adressant, par courriel, au directeur et au président au moins six (6) jours ouvrables avant la séance. Le point doit être suffisamment précis ; la direction et le président du conseil étudieront si ce sujet peut être apporté au conseil d'établissement selon les limites des pouvoirs que la loi de l'instruction publique permet.
- 3.1.3** Le temps total de l'assemblée soit d'une durée de 2h30 et qu'ensuite un vote soit demandé pour poursuivre l'assemblée.
- 3.1.4** Avant l'adoption de l'ordre du jour, tout membre et le directeur ont le droit de demander de :

- Faire ajouter un ou plusieurs points d'information ;
- Faire modifier l'énoncé d'un point;
- Faire modifier l'ordre des points selon les échéanciers du plan d'action ou l'urgence du sujet.

3.1.5 Une fois l'ordre du jour accepté, aucune modification ne sera reçue par le président à moins d'obtenir le consentement unanime de l'assemblée.

Rappelons que pour tous les sujets pour lesquels le conseil d'établissement possède un pouvoir décisionnel, ces décisions ne peuvent être prises qu'après avoir reçu une proposition du directeur d'école.

3.2 Séance extraordinaire

Seuls les sujets mentionnés dans l'avis de convocation peuvent être traités.

4. VÉRIFICATION DU QUORUM

4.1 Si le quorum n'est pas atteint aux termes d'un délai de quinze (15) minutes. Les membres présents font enregistrer leur présence et se retirent. Le président voit au quorum. On définit le quorum par la moitié des membres parents + 1 et la moitié des membres du personnel + 1. Le nombre de parents doit être égal ou plus élevé que le nombre des membres du personnel.

4.2 Le conseil doit cesser de siéger dès qu'il n'y a plus quorum.

5. MODALITÉS DE TENUE DES RÉUNIONS

5.1 À la première séance, les membres déterminent le calendrier des réunions pour l'année.

5.2 Les séances se tiennent au local 156. Advenant une forte participation du public, elles auront lieu à l'Agora, si elle est disponible.

5.3 Les séances se tiendront en présentiel. Il est convenu qu'en cas d'exception ou de situation hors de notre contrôle, les séances pourront se tenir en TEAMS.

5.4 Un membre du conseil d'établissement peut, exceptionnellement, participer à la rencontre en TEAMS.

6. PROCESSUS DE DISCUSSION

6.1 Droit de parole

6.1.1 Les membres ont le droit et le devoir d'exprimer leur opinion; ils doivent collaborer entre eux et faire preuve d'objectivité pour le meilleur intérêt des élèves;

6.1.2 Tous les membres ont le droit à la dissidence dans toutes les étapes de décision.

- 6.1.3 Le public est invité à s'exprimer en s'identifiant, durant une période de quinze (15) minutes au début de la séance. Un premier tour de parole est accordé par le président au plus grand nombre possible de personnes. Après cette période d'échange, aucune autre discussion ne sera permise.
- 6.1.4 Après les questions ou commentaires du public, un temps de réponse de quinze (15) minutes est accordé au conseil.
- 6.1.5 Sur demande d'un membre, le conseil peut décréter le huis clos pour étudier tout sujet qui peut poser un préjudice à une personne. Les discussions deviennent alors confidentielles.
- 6.1.6 Seuls les membres et le directeur peuvent prendre part aux délibérations. Toutefois, un membre du personnel de direction ou une personne-ressource peut être autorisé par le président à fournir de l'information ou à répondre à des questions.

6.2 Délibération sur une proposition

6.2.1 Présentation

Si le point est inscrit pour décision, le directeur présente et explique sa proposition.

6.2.2 Période de questions

- a)** Tout membre peut intervenir afin de poser une ou des questions visant à obtenir les renseignements jugés nécessaires.
- b)** À cette étape, il doit limiter les interventions à des questions précises et seulement à des questions.

6.2.3 Période de discussion

- a)** À cette étape, un membre peut indiquer sa position (pour ou contre) et l'expliquer.
- b)** Chaque membre peut intervenir à tour de rôle sur chacune des propositions durant la période de discussion en utilisant le droit de parole. Il pourra intervenir une deuxième fois lorsque tous les membres désirant se prononcer auront parlé au moins une fois.

6.2.4 Droit de réplique

Celui qui propose est toujours le dernier intervenant sur la proposition afin d'exposer ses arguments. Il n'intervient pas en cours de discussion.

6.3 Déroutement du vote

- 6.3.1 Lorsque tous ceux qui désiraient prendre la parole sur une question ont eu la liberté de le faire, le président appelle le vote.
- 6.3.2 En cours de discussion, un membre peut demander le vote. Le président demande alors à l'assemblée si elle est prête à voter.
- 6.3.3 Sur demande d'un membre, le conseil peut également décider de tenir un vote secret.
- 6.3.4 Toute décision est adoptée à la majorité des voix des membres présents et ayant le droit de vote.
- 6.3.5 Tout membre, dont le président, a le droit de s'abstenir de voter.
- 6.3.6 En cas d'égalité, le vote du président est prépondérant. Toutefois, s'il s'est abstenu de voter, la proposition est rejetée. Il peut décider de ne pas utiliser son vote prépondérant et de reporter à la prochaine séance le vote définitif.

6.4 Question de privilège

La question privilège ne peut être invoquée que dans les cas suivants, à savoir :

- Les droits d'un membre sont lésés;
- La réputation de l'établissement est attaquée;
- Les conditions matérielles laissent à désirer.

6.5 Point d'ordre

Le point d'ordre peut être invoqué lorsqu'il y a infraction aux règles, lorsque les discussions sont en dehors du sujet traité ou lorsqu'il y a lieu de respecter l'ordre et le décorum.

7. PROCÈS-VERBAL

- 7.1 La secrétaire rédige le procès-verbal et le remet aussitôt au président et au directeur.
- 7.2 Le procès-verbal de chaque séance doit être adopté au début de la séance ordinaire qui suit. Des modifications peuvent y être apportées.
- 7.3 Seuls les membres qui ont assisté à la réunion concernée par le procès-verbal peuvent proposer ou appuyer son adoption.
- 7.4 Après son adoption, le procès-verbal est signé par le président et contresigné par la personne désignée par le directeur de l'établissement.

7.5 Les procès-verbaux sont consignés dans le registre des délibérations conservé au secrétariat de l'école.

7.6 Les procès-verbaux peuvent être consultés via notre site Internet ou sur place par la communauté.

7.7 Toute personne désirant une copie de résolution en fera la demande au secrétariat.

8. **DÉCORUM**

Tout membre doit :

8.1 Obtenir le droit de parler avant de prendre la parole car un seul intervenant peut avoir la parole à la fois;

8.2 S'adresser au président et non à l'assemblée ou à un membre en particulier;

8.3 Éviter de répéter le contenu des interventions précédentes et s'efforcer de soumettre seulement des faits pertinents à la proposition en discussion;

8.4 Ne pas prendre la parole sur une question lorsqu'elle a été mise au vote par le président.

9. **UTILISATION DES SERVICES DE SOUTIEN ET DES ÉQUIPEMENTS**

9.1 Le directeur met à la disposition du comité, outre le local de réunion, les services de soutien administratif et les équipements de l'école, notamment la papeterie et les services de secrétariat.

9.2 Avant d'utiliser ces services, on doit toujours s'adresser au directeur de l'établissement.

10. **BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

10.1 Le conseil d'établissement adopte les règles de gestion de son budget de fonctionnement.

10.2 Le conseil se donne des règles de dépenses (formation, frais de transport, documentation, imprimerie, etc.) Tous les déboursés doivent être approuvés préalablement par résolution du conseil. On doit présenter des pièces justificatives.

11. **SOLLICITATION**

11.1 Nul membre ne peut effectuer de sollicitation au nom du conseil ou pour celui-ci sans en avoir reçu au préalable le mandat.

11.2 Pour toute sollicitation, le conseil en établira les modalités.

12. CONFLIT D'INTÉRÊT

12.1 Article 70 de la loi # 180

« Tout membre du conseil d'établissement qui a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui de l'école doit, sous peine de déchéance de sa charge, le dénoncer par écrit au directeur de l'école, s'abstenir de voter sur toute question concernant cette entreprise et éviter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question. »

(Dénonciation de conflit)

La dénonciation requise au premier alinéa se fait lors de la première séance du conseil :

- 1- Suivant le moment où toute personne ayant un tel intérêt devient membre du conseil;
- 2- Suivant le moment où le membre du conseil acquiert un tel intérêt;
- 3- Au cours de laquelle la question est traitée.

12.2 Article 71 de la loi # 180

« Les membres du conseil d'établissement doivent agir dans les limites des fonctions et pouvoirs qui leur sont conférés, avec soin, prudence et diligence comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable, avec honnêteté, loyauté et dans l'intérêt de l'école, des élèves, des parents, des membres du personnel et de la communauté. »

13. REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ

13.1 Le conseil détermine des critères pour la sélection des représentants de la communauté en fonction de leur apport réel dans les débats du conseil, tels que :

- rayonnement ou engagement social
- compétences particulières en relation avec le projet éducatif;
- autres.

13.2 Les membres du conseil soumettent des noms.

13.3 Un membre est mandaté pour approcher les personnes proposées.

13.4 Les parents d'élèves ou membres du personnel ne peuvent être représentants de la communauté.

14. ORGANISME DE PARTICIPATION

En cas de besoin, un parent membre du conseil d'établissement pourra solliciter, informer ou consulter les parents de l'O.P.P. en s'adressant au responsable dûment désigné.

LEXIQUE

Les définitions

Proposer : Faire connaître à quelqu'un ses intentions, soumettre son choix. Exemple : Article 84 – Le directeur de l'école propose au conseil d'établissement les modalités d'application du régime pédagogique qu'il a élaborées avec le personnel (article 89).

Adopter : C'est faire sien, choisir une solution tout aussi valable qu'une autre; c'est décider, prendre position sur un sujet dont on a la responsabilité. (*) Exemple : Article 74 – Le conseil d'établissement adopte le projet éducatif de l'école, quand le conseil adopte, il peut aussi modifier la proposition qui lui est soumise.

Approuver : C'est donner son accord, c'est aussi décider, c'est avoir le dernier mot sur un sujet donné. Exemple : Articles 86 et 89 – Les enseignantes participent avec la direction d'école à l'élaboration d'une proposition visant à déterminer le temps alloué à chaque matière. Le conseil d'établissement approuve le travail fait à cet égard. S'il ne l'approuve pas, le directeur d'école doit refaire son travail.

Donner son avis : Dire ce que l'on pense, s'exprimer sur un sujet. Exemple : Article 192-2. Le comité de parents donne son avis sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement de la commission scolaire.

L'avis a pour objet d'informer, d'éclairer celui qui a à prendre une décision dont il est responsable.

(*) « Adopter est différent du mot : « Approuvé » dans le sens où il implique des changements, des modifications et qu'une résolution s'y rattache.

Consulter : C'est chercher des éclaircissements, des explications, des renseignements. Consulter quelqu'un, c'est lui reconnaître une expertise dont on doit tenir compte. Exemple : Article 193 – Le comité de parents doit être consulté sur différents sujets.

Participer : Se mêler à une conversation, à une activité, à un groupe de travail. Plusieurs personnes sont impliquées. Exemple : Article 89 – Les propositions sont élaborées avec la participation des membres de l'école.

Voix prépondérante : La présidence a une voix prépondérante ou décisive en cas de partage des voix. S'il y a égalité, la décision est prise dans le sens exprimé par la présidence.

Élire : Choisir quelqu'un à un poste, une fonction. On nomme un président d'élections. Celui-ci procède à l'élection en appelant les mises en candidature et en déclarant la prise du vote, si nécessaire.

Ajourner : Renvoyer à un autre jour, une autre heure. Cesser l'activité en cours et la reporter à plus tard. Si le délai pour la reprise des activités est court, il n'est pas nécessaire de donner un nouvel avis de convocation.

Reporter : Remettre à plus tard. Un point à l'ordre du jour peut être reporté pour différents motifs et repris pour étude à un autre moment.

Déposer : Déposer un document, le porter à la connaissance de tous. Ce sujet est repris, discuté à un moment jugé opportun ou prédéterminé.

Les définitions énoncées n'ont pas été élaborées dans une perspective légale mais un langage parental.



Nom de l'école :	École des Trois-Saisons
Nom de la direction responsable du dossier :	M. Jean-François Baar
Nom du coordonnateur du dossier :	Jade Blanchet, ps.éd.
Noms et fonctions des membres du comité sain et sécuritaire de l'école :	Mme Nathalie Nobert, directrice M. Jean-François Baar, directeur adjoint Jade Blanchet, ps.éd. Christine Boudreau, TES
Particularités de l'école : <i>(nombre d'élèves, classes spéciales, autres informations pertinentes)</i>	École de plus de 1200 élèves Augmentation considérable du nombre d'élèves depuis 5 ans (600 élèves à 1160 élèves environ) Plus grande diversité culturelle représentée depuis quelques années 2 classes-ressources, sec 1 et 2
Valeur (s) provenant du projet éducatif en lien avec le climat scolaire	Ensemble Le respect La réussite éducative
Date d'élaboration du plan de lutte :	Mis à jour par Jade Blanchet, 2022-2023

1. UNE ANALYSE DE LA SITUATION DE L'ÉCOLE AU REGARD DES ACTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE

Analyse		
Outils (questionnaires) utilisés pour réaliser l'analyse de la situation de l'école :	<p>Mai 2022 : Questionnaire FORMS - Élèves Mai 2022 : Questionnaire FORMS – Enseignants Constats aux sondages réalisés :</p> <p>164 élèves ont donné leur opinion. Selon les résultats obtenus, les principaux types de violence observés sont principalement de type verbale (insultes, moqueries) et ou indirecte (rumeurs, exclusion). Selon les participants au sondage, l'intimidation semble observée dans une faible proportion (5% environ). 63% des élèves affirment ne jamais observer de violence dans l'espace virtuel, mais pourtant, quelques interventions ont dû être réalisées en lien avec ce type de violence. Même constat pour la violence en lien avec l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Ceci vient justifier le besoin qu'une sensibilisation et une plus grande prévention au niveau de ces types de violence soient priorisées. Environ 80% des élèves ayant répondu au sondage nomment se sentir en sécurité dans notre école et 113/164 élèves recommanderaient notre école à un ami ou une connaissance.</p> <p>51 membres du personnel, majoritairement des enseignants, ont donné leur opinion. La violence verbale est le type de violence le plus souvent observé. La violence physique et la violence indirecte (rumeurs, etc) le sont également mais dans une proportion un peu moins élevée. L'intimidation reste observée mais de manière moins significative que les différents types de violence.</p> <p>La majorité des répondants affirme se sentir en sécurité à l'école et à l'aise d'intervenir auprès des élèves. Toutefois, certains se sentent plus ou moins confortables de le faire à certains endroits où un plus grand achalandage d'élèves est observé : casiers, cafétéria, terrain extérieur)</p>	
Date de la dernière analyse de la situation de l'école :	Mai 2022	
Nombre de situations de violence compilées dans l'outil Violence et intimidation (Papp) :	14	Violence physique
	3	Violence Verbale
	2	Homophobie
	2	Menaces
Nombre de situations d'intimidation compilées dans l'outil Violence et intimidation (Papp) :	3	

Facteurs de risque de l'école :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation du nombre d'élèves fréquentant notre école (espace restreint dans les aires communes-casiers, cafétéria) ▪ Environnement boisé entourant l'école : propice à la commission de certains actes de violence et/ou d'intimidation ▪ Pénurie et Instabilité du personnel enseignant et de soutien ▪ Fatigue et essoufflement émotionnel du personnel, certainement engendrés par la situation pandémique des deux dernières années ▪ Augmentation d'une clientèle multiculturelle et certaine méconnaissance des interventions à préconiser auprès de certaines communautés ▪ Faiblesses du système disciplinaire et d'encadrement ▪ Espace restreint dans les espaces communs de l'école (casiers, cafétéria) ▪ Manque de surveillance active à certains endroits ciblés de l'école
Facteurs de protection de l'école :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Disponibilité des directions et du personnel de soutien (TES, surveillants) et professionnel ▪ Rapidité de l'intervention des intervenants lorsqu'une situation de violence et/ou d'intimidation est dénoncée ou observée ▪ Volonté du milieu à évoluer dans un climat sain et sécuritaire ▪ Volonté du milieu à mettre en place des moyens prévenant les gestes de violence et l'intimidation, favorisant un climat sain et sécuritaire ▪ Volonté du milieu à mettre en place des moyens de sensibilisation et de prévention, favorisant un climat sain et sécuritaire ▪ Section des casiers réservée aux élèves de secondaire 1, amenant un certain facteur de protection pour ces élèves

Priorités à améliorer à notre école en lien avec le climat scolaire.

Basées sur l'évaluation du plan de lutte de l'année antérieure et sur l'analyse de la situation.

- Promouvoir davantage le vivre-ensemble auprès des élèves
- Augmenter la cohérence et la constance des interventions entre les différents intervenants
- Assurer une présence et une implication plus marquée d'un comité sain et sécuritaire
- Sensibilisation-prévention à la violence et à l'intimidation plus fréquente auprès de tous, en mettant l'emphase sur la cyber intimidation, l'homophobie, la transphobie, sans oublier la violence physique et verbale.

2. LES MESURES DE PRÉVENTION VISANT À CONTRER TOUTE FORME D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE MOTIVÉE, NOTAMMENT, PAR LE RACISME, L'ORIENTATION SEXUELLE, L'IDENTITÉ SEXUELLE, L'HOMOPHOBIE, UN HANDICAP OU UNE CARACTÉRISTIQUE PHYSIQUE

		Qui s'en occupe	Calendrier
<p>Mesures universelles de prévention mises en place :</p>	<p>Plan de lutte :</p> <ul style="list-style-type: none"> Présenter le nouveau plan de lutte à l'ensemble du personnel de l'école Remettre à tous le calendrier des activités de prévention Présenter le portrait de l'école en ce qui a trait à la violence, l'intimidation et au climat scolaire, réalisé en mai 2022 	Direction	Novembre 2022
	<p>Développer un langage commun :</p> <ul style="list-style-type: none"> Activités destinées aux élèves, favorisant le développement d'habiletés et la promotion du vivre-ensemble 	Comité Sain et sécuritaire L'ensemble du personnel	Tout au long de l'année
	<p>Favoriser l'implication de tout le personnel de l'école dans les mesures préventives à mettre en place et à appliquer, par la mise en place de comités :</p> <ul style="list-style-type: none"> Comité diversité Assemblée générale de tous les élèves de l'école : Rencontre de la direction et de l'équipe-école auprès des élèves de tous les niveaux. Rappels effectués en lien avec le civisme, les différentes lois associées, de même que les attentes favorisant le bien-être de tous les élèves et le personnel de l'école Équipe-école : rappels civisme et lois (communication envoyée aux parents) 	Comité Sain et sécuritaire Direction Personnel de l'école présent	Début d'année scolaire Tout au long de l'année Octobre 2022
	<p>Formations offertes au personnel de l'école :</p> <ul style="list-style-type: none"> Résolution de problème en 30 minutes Formation sur les techniques d'intervention efficaces pour les surveillants d'élèves Formation sur la bienveillance aux membres du personnel 	Geneviève Roussety Comité Sain et sécuritaire Geneviève Roussety ou ps.éd.	Début d'année scolaire Tout au long de l'année À déterminer en comité.
	<p>Activités de prévention et de sensibilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> Kiosques-midi (animés par le personnel de soutien et partenaires externes) Période « arrêtée », ajustée et bonifiée 	Comité Sain et sécuritaire	Tout au long de l'année scolaire 17 novembre 2022
	<p>Nouveau portrait de l'école en ce qui a trait à la violence, l'intimidation et au climat scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> Passation d'un questionnaire aux élèves et au personnel de l'école 	Psychoéducatrice	Mai 2023

3. LES MESURES VISANT À FAVORISER LA COLLABORATION DES PARENTS À LA LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE ET À L'ÉTABLISSEMENT D'UN MILIEU D'APPRENTISSAGE SAIN ET SÉCURITAIRE

		Qui s'en occupe	Calendrier
Mesures de collaboration prévues :	À l'ordre du jour de la soirée d'accueil des élèves de 1 ^{ière} secondaire, ajouter un point d'information sur la prévention et l'intervention lors de situation de violence et d'intimidation.	Tuteur du groupe pour les élèves Direction pour les parents	Août 2022
	Présenter aux parents du C.E. le plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Direction	C.E de novembre
	Envoyer le plan de lutte aux parents en version électronique	Direction	Novembre
	Fournir de la documentation ou diffuser des capsules informatives sur la violence et l'intimidation sur les réseaux sociaux de l'école	Direction	À quelques reprises pendant l'année scolaire

4. LES MODALITÉS APPLICABLES POUR EFFECTUER UN SIGNALEMENT OU POUR FORMULER UNE PLAINTE CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

		Qui s'en occupe	Calendrier
Modalités prévues :	S'assurer du fonctionnement de la ligne téléphonique dédiée aux dénonciations : 450-492-3746 # 3737	Psychoéducatrice	Septembre
	En faire la promotion auprès des élèves et des parents	Comité sain et sécuritaire	Tout au long de l'année scolaire
	Positionner des affiches sur les murs de l'école rappelant l'importance de dénoncer des situations d'intimidation. Ces affiches rappellent la ligne téléphonique dédiée aux dénonciations.	Personnel de soutien	Début d'année scolaire
	Réfléchir à un outil de type <i>formulaire en ligne</i> , tel qu'un FORMS, permettant de dénoncer une situation de violence ou d'intimidation	Psychoéducatrice et Geneviève Roussety	Début d'année scolaire
	Le concevoir et s'assurer qu'il fonctionne bien et qu'il est facile d'utilisation.	Psychoéducatrice	Début d'année scolaire
	En faire la promotion auprès des élèves et des parents	Comité sain et sécuritaire	Tout au long de l'année scolaire

5. LES ACTIONS OU INTERVENTIONS QUI DOIVENT ÊTRE RÉALISÉES LORSQU'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE EST CONSTATÉ PAR UN ÉLÈVE, UN ENSEIGNANT, UN AUTRE MEMBRE DU PERSONNEL DE L'ÉCOLE OU PAR UN AUTRE INTERVENANT

<p>Actions prévues : (Mesures éducatives)</p>	<p>Actions à faire par les intervenants du milieu (T.E.S, enseignants, psychoéducateur, etc.) : Mesures possibles à réaliser selon les besoins des élèves impliqués dans la situation</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> • Recueillir l'information auprès des personnes impliquées (victime(s), témoin(s) et auteur(s)) • Analyser la situation • S'assurer qu'il s'agit bien d'une situation de violence ou d'intimidation • Si oui, réaliser les mesures suivantes, auprès des élèves impliqués • Consigner la situation dans l'application PAPP, <i>violence et intimidation, L56</i> 	
	<p style="text-align: center;">Victime</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Rencontre entre la victime, la TES assignée (et la psychoéducatrice au besoin) <input type="checkbox"/> Communiquer avec le parent et solliciter sa collaboration <input type="checkbox"/> Selon la situation, identifier les besoins de l'élève <input type="checkbox"/> Élaborer et mettre en place un plan de sécurité si nécessaire <input type="checkbox"/> Si nécessaire, collaborer avec le service éducatif du CSSDA et/ou les partenaires externes <input type="checkbox"/> Prévoir un suivi post intervention <input type="checkbox"/> Prévoir des mesures d'accompagnement, d'aide et de soutien <input type="checkbox"/> Appliquer toutes autres mesures appropriée à la situation 	<p style="text-align: center;">Auteur (s)</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Rencontrer l'auteur ou les auteurs impliqué(s) <input type="checkbox"/> Communiquer avec les parents et solliciter leur collaboration <input type="checkbox"/> Élaborer et mettre en place un plan de mesures appropriés, selon la situation <input type="checkbox"/> Rappeler les comportements attendus <input type="checkbox"/> Si nécessaire, collaborer avec le service éducatif du CSSDA et/ou les partenaires externes <input type="checkbox"/> Prévoir un suivi post intervention <input type="checkbox"/> Prévoir des mesures d'accompagnement, d'aide et de soutien <input type="checkbox"/> Appliquer toutes autres mesures appropriées à la situation

6. LES MESURES VISANT À ASSURER LA CONFIDENTIALITÉ DE TOUT SIGNALEMENT ET DE TOUTE PLAINTE CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

Mesures de confidentialité prévues :

Lors de situations de violence majeure ou d'intimidation, tout en maintenant la confidentialité, s'assurer de l'échange d'informations entre les membres du personnel concernés :

Enseignants
Direction
T.E.S.
Surveillants d'élèves
Psychoéducatrice

Actions prévues :

En assemblée générale, les directions de l'école rappellent au personnel de l'école l'importance :

- D'assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation et de violence
- D'éviter les discussions informelles sur les cas d'intimidation et de violence rapportés dans les lieux communs, autant à l'école, qu'à l'extérieur de l'école
- De s'assurer de transmettre les informations aux intervenants concernés seulement
- De s'assurer de rapporter la situation rapidement

7. LES MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT OFFERTES À UN ÉLÈVE VICTIME D'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE AINSI QUE CELLES OFFERTES À UN TÉMOIN OU À L'AUTEUR D'UN TEL ACTE

<p>Mesures de soutien ou d'encadrement prévues :</p>	<p>Référer aux partenaires externes si besoin Demander le soutien des ressources éducatives du CSSDA au besoin</p>		
	<p style="text-align: center;">VICTIME</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Rencontres individuelles avec la victime pour s'assurer de son bien-être et de son sentiment de sécurité <input type="checkbox"/> Revalider son sentiment de détresse <input type="checkbox"/> Revoir la pertinence du plan de sécurité, le retirer ou le modifier au besoin <input type="checkbox"/> Assurer un suivi par la TES ou la psychoéducatrice, en fonction de ses besoins <input type="checkbox"/> Travailler le développement des habiletés sociales, selon ses besoins et son profil <input type="checkbox"/> Poursuivre les mesures d'accompagnement, d'aide et de soutien selon ses besoins <input type="checkbox"/> Appliquer toutes autres mesures appropriées à la situation 	<p style="text-align: center;">AUTEUR(S)</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Rappels et enseignement des comportements attendus <input type="checkbox"/> Soutien individuel à fréquence rapprochée <input type="checkbox"/> Travailler le développement des habiletés sociales, selon ses besoins et son profil <input type="checkbox"/> Poursuivre les mesures d'accompagnement, d'aide et de soutien selon les besoins <input type="checkbox"/> Appliquer toutes autres mesures appropriées à la situation 	<p style="text-align: center;">TÉMOIN(S) (s'il y a lieu)</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Vérifier le niveau de malaise de l'élève <input type="checkbox"/> Sensibiliser l'élève au rôle de témoin dans une situation d'intimidation ou de violence <input type="checkbox"/> Apporter un soutien selon le besoin et la nécessité <input type="checkbox"/> Appliquer toutes autres mesures appropriées à la situation

8. LES SANCTIONS DISCIPLINAIRES APPLICABLES SPÉCIFIQUEMENT AU REGARD DES ACTES D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE (GRAVITÉ, RÉPÉTITION DU GESTE, ETC.)

Modalités prévues :

Le code de vie de l'école sera appliqué et les mesures ou sanctions disciplinaires applicables aux situations de violence et/ou d'intimidation seront mises en branle.

Les mesures suivantes pourraient être appliquées, selon le contexte et la situation :

- Excuses verbales ou écrites
- Réflexion écrite
- Geste de réparation envers la victime
- Contrat d'engagements
- Suspension interne
- Suspension externe
- Rencontres régulières avec une intervenante (TES, ps.éd.)
- Protocole d'intervention en lien avec les comportements reprochés
- Intervention policière
- Expulsion de l'école
- Toutes autres mesures appropriées, selon le contexte et la situation

9. LE SUIVI QUI DOIT ÊTRE DONNÉ À TOUT SIGNALEMENT ET À TOUTE PLAINTÉ CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE (VICTIMES, AUTEURS, TÉMOINS ET LEURS PARENTS; ENGAGEMENT DE LA DIRECTION)

Suivi qui sera fait auprès des victimes, auteurs, témoins ainsi qu'à leurs parents (par qui, de quelle façon et à quelle fréquence).

- S'assurer que les suivis prévus auprès de tous les élèves concernées ont été réalisés (Élaboration d'un procédurier plus exhaustif)
- Vérifier si les élèves concernés sont encore à risque (Prévoir des rencontres avec les élèves au calendrier)
- S'assurer que les contrats ou autres documents remis ont été signés par les parents
- S'assurer qu'une rétroaction est donnée à la personne qui a dénoncé la situation, aux élèves impliqués et aux parents concernés
- S'assurer que les informations relatives à la situation ont été consignées dans l'application *Violence et intimidation*, L56, sur le PAAP

Dates de révision ou d'actualisation (au cours de l'année) :

24 octobre 2022

Date d'adoption par le CE :



Activités étudiantes 2022-2023

Dates	Activités	Niveaux	Responsable
Septembre			
25 août	Préaccueil sec 1	Secondaire 1	Isabelle Ducasse
2 septembre	Photo carte identité	Tous les élèves	Martine Boucher
20-21 et 23 septembre	Musée Pointe à Callières	Secondaire 1	Maud Dufort
22 septembre	Cross-country école	Tous les élèves	Stéphane Comtois
23 septembre	Rallye à Québec	Secondaire 4	Richard Patry
26 et 27 septembre	Parc de la Rivière Batiscan	AS3	Renée Rousseau
27 septembre	Reprise de photo carte identité (12h à 12h25)	Élèves concernés	Martine Boucher
	Photo de groupe des finissants (12h30 à 12h45)	Secondaire 5	
29 septembre (P4 et soirée)	Formation du conseil des élèves	+/- 12 élèves	Martine Boucher
Octobre			
4 octobre	Formation comité album (12h25 à 14h)	6 élèves finissants	Martine Boucher
5 octobre AM	Cross-country régional	+/- 90 élèves	Stéphane Lachance
5 octobre AM	Visite d'une usine (Kinova)	Élèves de robotique	Maud Dufort
6-11-12 et 20 octobre (en classe)	Animation sur les médias sociaux	Secondaire 2	Wendy Laplante
11-12 et 13 octobre (en classe)	Solidaire pour la vie	Secondaire 4	Christine Boudreau
13 et 14 octobre	Camp Edphy	AS1	Renée Rousseau
18 octobre	AGT Robotique	RB2	Maud Dufort
21 octobre (pédagogique)	Visite de musées	40 élèves	Patricia Claveau
28 octobre P2	Visite du comédien Samian	Secondaire 3	Maud Dufort
31 octobre	Activités pour l'Halloween (horaire modifié – 12h15 à 13h45)	Tous les élèves	Martine Boucher
Novembre			

11 novembre	Photo des finissants	Secondaire 5	Martine Boucher
Mi-novembre	Méritas de fin d'étape	Élèves méritants	Isabelle Ducasse
11 novembre	Journée sans polo	Tous les élèves	Martine Boucher
18 novembre (pédagogique)	Sortie aux musées à Ottawa	Élèves 2e cycle	Jean-François Beaudoin
24 novembre	Explo-métiers	Secondaire 1	Isabelle Ducasse
29 novembre à l'heure du dîner	Match de futsal avec des policiers	Élèves 2e cycle	Marie-France Leduc
9-14 et 16 novembre (en classe selon l'horaire)	Conférence sur le crédit	Secondaire 5	Jean-François Beaudoin
Décembre			
8 décembre AM	Visite d'entreprise	Élèves de robotique	Maud Dufort
9 décembre	Journée sans polo (paniers de Noël)	Tous les élèves	Martine Chicoine
23 décembre P1	Déjeuner des finissants	Secondaire 5	Martine Boucher
23 décembre	Activités de Noël	Tous les élèves	Martine Boucher
Janvier			
Date à déterminer	Gala de la mi-temps	Secondaire 3	Jean-François Baar
19 janvier	Sortie de ski à la Réserve	AS3	Marc Lizotte
27 janvier	Sortie de ski à la Réserve	AS4	Marc Lizotte
Février			
3 février	Sortie de ski à la Réserve	AS5	Marc Lizotte
9 février	Sortie de ski à la Réserve	AS2	Marc Lizotte
10 février	Sortie de ski	50 élèves	Jean-François Beaudoin
10 février (soirée)	Finale locale Secondaire en spectacle		Martine Boucher
13 au 17 février 2023	Semaine de la persévérance scolaire	Tous les élèves	Isabelle Ducasse
14 février (dîner)	Activités de St-Valentin	Tous les élèves	Martine Boucher
27 février AM	Sortie au théâtre TVT	3 ^e secondaire	Nadjia Slimani
27 février PM		4 ^e et 5 ^e secondaire	Marie-Pier Quevillon-D.
27 février au 3 mars	Spectacle de cirque	?	Pierre Grondin
Mars			
27 au 31 mars	Semaine interculturelle	Tous les élèves	Nadjia Slimani

22 au 24 mars	Voyage de ski	AS4	Renée Rousseau
24 mars	Sortie de ski	50 élèves	Jean-François Beaudoin
Avril			
5 avril (dîner)	À bas les Troubles alimentaires	Tous les élèves	Martine Boucher
6 avril (dîner)	Activités pour Pâques	Tous les élèves	Martine Boucher
14 au 21 avril	Whistler	AS5	Renée Rousseau
21 avril (pédagogique)	Visite de musées	40 élèves	Patricia Claveau
21 avril (pédagogique)	Visite de musées	40 élèves	Annie Poyet
Mai			
Date à déterminer	Rallye à Montréal	Secondaire 3	Maud Dufort
25 mai (soirée)	Gala école	Élèves méritants et leurs parents	Jean-François Baar
Juin			
1 ^{er} juin (soirée)	Cérémonie de fin d'études	Finissants	Martine Boucher
8 au 9 juin	Parc de la Jacques Cartier	AS2	Renée Rousseau
9 juin PM	Fête de fin d'année	Tous les élèves	Martine Boucher
22 juin (soirée)	Bal des finissants	Finissants	Martine Boucher



Projet thérapeutique par le cheval avec aide au devoir

Depuis la pandémie, bien des gens ont développé des problématiques sociales, cognitives et /ou émotionnelles, et ce, à travers plusieurs groupes d'âges. Plus principalement, les jeunes fréquentant le milieu scolaire, durant le confinement et l'isolement lorsqu'ils étaient testés positifs, ont subi des répercussions sur leur santé mentale, provoquant une anxiété qui s'avèrent, chez certains, incontrôlables. Cette situation se répercute sur leur performances scolaire (manque de concentration, désintérêt de l'école, isolement, etc.), leur vie sociale, familiale et leur santé en général. Évidemment, il est un peu trop tôt dans l'histoire pour tracer une conclusion claire sur les conséquences réelles de la pandémie. Mais reste que nous sommes témoins en tant que parents, éducateurs, professionnels de la santé, que certaines personnes ont eu plus de difficultés à transiger vers un mode de vie avec des contraintes réelle et nouvelles jusqu'à présent et ont mal assimilé et géré le réel danger de cette bactérie et les conséquences. Nous pouvons affirmer par contre, que cette génération a développé des problématiques d'anxiété, du principalement par l'isolement. Selon une étude réalisée à l'Université de Calgary par le Dr. Nicole Racine, révèle que « *les estimations montrent qu'un jeune sur quatre dans le monde, présente des symptômes de dépression cliniquement élevés, tandis qu'un sur cinq présente des symptômes d'anxiété cliniquement élevés.* »¹ L'étude suggère également que les difficultés reliées à la santé mentale durant la pandémie auraient doublées.

Encore plus réel, selon The Canadian Journal of Psychiatry, une étude réalisée par Renée El-Gabalawy et Jordana L. Sommer, que les Milleniums serait davantage plus anxieux à 36% que le reste de la population. «*There are generational differences in behavioral responses to the pandemic. Adaptive health habits (e.g., exercise) were comparable across groups, while changes in maladaptive health habits (e.g., substance use) were highest among younger age groups, particularly Millennials (15 to 34 years old). COVID-related precautions were also highest among the younger generations, with Generation X (35 to 54 years old) exhibiting the highest rate of precautionary behavior. Results also revealed that the highest rate of clinically significant anxiety is among Millennials (36.0%; severe anxiety ¼ 15.7%), and the younger generations have the highest rates of COVID-related concerns.*»²

Afin de remédier au problème, plusieurs chercheurs étudient des pistes de solutions afin de trouver une recette miracle pour arriver à apaiser cette anxiété. Depuis plusieurs années, les professionnels dans l'intervention dont

¹ Racine et al. (2021) *Global Prevalence of Depressive and Anxiety Symptoms in Children and Adolescents During COVID-19*. *Jama Pediatrics* 2021; 175(11):1142-1150

² El-Gabalawy, Renée, L. Sommer, Jordana (2021) *We Are at risk too": The disparate mental health impacts of the pandemic on younger generations*. *The Canadian Journal of Psychiatry*, 2021, Vol 66 (7).

les psychologues, travailleurs sociaux, psychoéducateurs utilisent l'animal comme aide à la thérapie et les résultats sont positifs. De plus en plus d'études cliniques relatent les bénéfices de l'animal, dont le cheval. Une étude a été réalisée à l'Université de Lorraine en 2013 sur l'impact de l'équithérapie en pédopsychiatrie. L'étude a porté sur 4 sujets souffrant d'anxiété et un programme d'observation utilisant un poney comme médiateur sur une période de 10 mois. « Les résultats ont montré que le poney à visée thérapeutique a été un élément tout à fait bénéfique pour les quatre enfants suivis au cours de cette année. Rappelons que cette activité s'inscrit dans une prise en charge globale pluridisciplinaire. Elle peut donc être considérée comme « une pièce du puzzle » s'inscrivant dans une démarche globale, contribuant de façon certaine aux apprentissages et aux progrès réalisés mais n'expliquant pas à elle seule les résultats positifs. »³

Plus récemment, étude publiée par Marielle Bergeron en 2020 portant sur les effets de l'équitation thérapeutique sur les symptômes du trouble d'anxiété (...) ont eu des résultats positifs. Voici les conclusions après l'étude : « Les résultats révèlent que les symptômes anxieux auto-rapportés, qui constituent la variable principale de l'étude, ont diminué de façon significative à la suite de la première application du traitement (B1). Ces améliorations ont diminué au cours des phases suivantes, mais sont tout de même demeurées significatives lors des phases de 39 traitements (B1, B2 et B3) et du suivi post-traitement. Ces résultats concordent avec ceux de Earles et ses collaborateurs (2015), qui avaient observé une diminution des symptômes anxieux chez les 16 adultes ayant participé à un programme d'équitation thérapeutique de 6 semaines. »⁴

Étant dans le domaine équestre depuis plus de 20 ans, la Ferme thérapeutique aux deux Tilleuls a mis sur pied un projet pilote s'adressant à une clientèle anxieuse fréquentant le milieu scolaire au niveau secondaire des villes avoisinantes. La Ferme thérapeutique aux Deux Tilleuls est un organisme de bienfaisance qui a comme mission de promouvoir l'éducation et la santé mentale par assistance animale. L'objectif est d'accueillir les jeunes à raison d'une fois semaine sur un période de quatre semaines afin de leur offrir une expérience équine à dos de cheval et une assistance à l'aide aux devoirs par la suite.

³ Casarotto, Sandrine, *Équithérapie en pédopsychiatrie. Évaluation de quatre situations cliniques*. Sciences du Vivant, 2013 hal-01734431.

⁴ Bergeron, Marielle, *Effets de l'équitation thérapeutique sur les symptômes du trouble d'anxiété (...)*, UQAC, Février 2020.

Le projet offre un cours d'équitation à l'Écurie avec montée en manège durant une heure avec instructeur et ensuite l'aide aux devoirs. Les enfants sont pris en charge dès la fin des classes à l'école et transportés à l'Écurie.

Le projet pilote s'adresse à qui?

8-16 ans fréquentant le milieu scolaire et présentant des symptômes d'anxiété généralisée en activité parascolaire (mesure 15 028) équestre (à 7 minutes de l'école) avec aide aux devoirs.

Pourquoi ce projet pilote?

Afin d'offrir une approche thérapeutique par le cheval aux jeunes présentant des symptômes d'anxiété. L'assistance au devoir permettra, aussi, de répondre entre autres à notre mission qui prône l'éducation, d'offrir un soutien aux jeunes et une tranquillité d'esprit aux parents.

Combien de temps dure le projet?

Le projet est une première expérience et nous offrons le programme sur 8 semaines dès le 19 septembre 2022 et terminant le 11 novembre, après les classes du lundi au jeudi.

Capacité d'accueil?

6 places par soir, du lundi au jeudi, jusqu'à un maximum de 24 places dans la semaine.

Comment les jeunes se rendent à l'Écurie?

Les jeunes sont transportés par le véhicule de l'Écurie et sont pris en charge dès la fin des classes et sont transportés à l'Écurie directement. Les parents doivent venir les chercher à la fin de leur séance.

Ce que les jeunes doivent apporter?

Bottes avec talons, bonnet de bain pour mettre en dessous des casques, vêtements confortables et adéquats selon la température, devoirs et manuels scolaires, lunch.

Coûts?

100\$/jeune par soir incluant transport, cours d'équitation et aide au devoir.

Nathalie Séguin Hervieux

2255 chemin Comtois
Terrebonne (Québec) J6X 4H4
438 502 3060 ■ nathaliegseguin@gmail.com
Langues parlées et écrites : français ■ anglais

Expérience professionnelle

- Depuis avril 2021 **Ferme Thérapeutique aux deux Tilleuls/Terrebonne**
Directrice Générale et fondatrice
- 2018-2022 **Les Entreprises Israël Hervieux/Terrebonne**
Vice-Présidente
- 2016-2018 **PMC Automation/Terrebonne**
Directrice Générale
Profil de l'organisation : Robotisation personnalisée pour l'industrie des portes et fenêtres.
- 2015 mai à juin 2016 **Newad / Montréal**
Profil de l'organisation : Industrie de la publicité et espace média.
Directrice Générale, Ventes, Est du Canada (contrat)
- 2013 mai à mai 2015 **Hydrosys Experts-Conseils / Montréal**
Profil de l'organisation : Bureaux d'ingénieurs-conseils spécialisés en hydroélectricité et géotechnique.
Vice-Présidente, Administration et Affaires Corporatives (contrat)
- 2010 - 2013 **Gestion Magnat / Laval**
Profil de l'organisation : Experts-conseils en financement stratégique pour entreprises et en réclamation de crédits d'impôt R&D.
Présidente

2018-2018	Université de Sherbrooke/ Sherbrooke <u>Chargée de cours/programme administration bilingue</u>
2012-2018	École Polytechnique/Montréal <u>Chargée de cours/Programme entrepreneuriat</u>
2006 - 2010	Johnson & Johnson / Toronto <u>Profil de l'organisation :</u> Fabricant et distributeur de produits pharmaceutique, médical et de soins de santé. Division : Santé oculaire. <u>Directrice régionale des ventes</u> - Est du Canada
2004 - 2006	Jolicœur - Location d'uniformes / Montréal <u>Profil de l'organisation :</u> Location et entretien d'uniformes. <u>Directrice régionale - Ventes et marketing</u>
1997 - 2004	Canon Canada / Montréal <u>Profil de l'organisation :</u> Fabricant d'équipements de bureau et de système d'imagerie. <u>Directrice nationale des ventes</u> 2003 - 2004 <u>Directrice régionale des ventes</u> 2002 - 2003 <u>Directrice de comptes - Impartition</u> 2001 - 2002 <u>Représentante des ventes - Graphique</u> 1999 - 2000 <u>Représentante aux ventes commerciales</u> 1997 - 1999

Formation scolaire

■ Brevet cavalier 3	2019
■ Formation en équithérapie, ACET, en cours	2021
■ Scolarité non complétée de doctorat (Administration) Université de Sherbrooke	2011 - 2012
■ MBA (Maîtrise en administration des affaires) Profil : exécutif Université du Québec à Montréal	2008 - 2010
■ B.Sc. (Baccalauréat en sciences politiques) Profil : administration publique Université de Montréal	1990 - 1993

Activités paraprofessionnelles

- **Université de Sherbrooke** (2018-2019) :
 - Chargée de cours : Ressources humaines au Baccalauréat, programme bilingue
 - **École Polytechnique de Montréal** (2012-2019) :
 - Chargée de cours : Financement aux entreprises en technologie de l'information
 - Chargée de cours : Entreprenariat
 - Élaboration d'un plan de cours répondant aux objectifs du programme de Maîtrise
 - **Commissariat au lobbying du Canada** (depuis 2012) :
 - Lobbyiste - Membre reçue et enregistrée
 - **Corporation pour la mise en valeur du Bois de l'Équerre** (2011 - 2013) :
 - Trésorière
 - **Université du Québec à Montréal** (2010 - 2011) :
 - Membre du comité d'évaluation du Programme MBA de l'UQAM
 - **Municipalité de Morin-Heights** (1995 - 1997) :
 - Candidate aux élections municipales ■ Présidente du comité d'urbanisme
 - **Parlement Jeunesse** (1992) :
 - Députée : dépôt d'un projet de loi privé présenté au premier ministre
-

Caroline Malabossa

779 Montée Ste-Thérèse

Prévost, J0R 1T0

(450) 335-0771

carolinemalabossa@gmail.com

Sommaire d'expérience

Je possède plus de 15 ans d'expérience dans le milieu de l'éducation (éducatrice spécialisée et enseignante en adaptation scolaire) dans différents systèmes (Commissions scolaires, Centres de réadaptation en déficience intellectuelle, Centres jeunesse), années durant lesquelles j'ai démontré mon esprit d'initiative et de leadership. Je démontre beaucoup d'énergie et de persévérance en plus d'avoir une vision de changement me permettant d'améliorer la vie de plusieurs jeunes et leurs familles. J'aime intégrer à ma pratique des approches variées, dynamiques et innovantes issues de milieu de la recherche dans un cadre bienveillant.

Champs de compétences

Éducatrice spécialisée :

- ❖ Intervention dans les centres de réadaptation pour les enfants et adolescents ayant des troubles du comportement, victimes de négligence et/ou d'abus divers, allant jusqu'à commettre des délits sous les lois de la protection de la jeunesse ainsi que de la loi sur la justice pénale des adolescents
- ❖ Interventions dans les résidences à assistance continue avec présence d'épisodes de Trouble grave du comportement en déficience intellectuelle et TSA, clientèle adulte
- ❖ Intervention comportementale intensive auprès d'enfants (3 à 6 ans) ayant un diagnostic de Trouble du spectre de l'autisme
- ❖ Remplacements dans les différents services de jour (ateliers de travail, insertion sociale, centres d'activités de jour ...) en déficience intellectuelle/TSA, clientèle adulte

- ❖ Gestion de dossier : analyse de comportements agressifs, planification des interventions de réadaptation et suivi, élaboration de plan d'intervention, participation à diverses rencontres multidisciplinaires, préparation d'activités, collaboration avec les différents partenaires, etc.

Enseignement :

- ❖ Concevoir et faire vivre des situations d'apprentissage et d'évaluation
- ❖ Évaluer les compétences
- ❖ Gérer efficacement la classe
- ❖ Différencier et adapter les apprentissages selon les besoins de l'élève
- ❖ S'impliquer dans la communauté éducative
- ❖ Communication
- ❖ Intégrer les technologies d'information et de communication
- ❖ Travailler en équipe avec les professionnels du milieu de l'éducation
- ❖ Élaborer et appliquer les plans d'intervention
- ❖ Scolarisation à domicile

Connaissances informatiques

-Word	-Powerpoint
-Excel	- Internet
-Logiciels informatiques en éducation (GPI,SPI)	

Réalisations

Enseignement régulier et adapté pour des clientèles ayant des difficultés d'apprentissage, de comportement, relatives à la santé mentale, à la déficience intellectuelle ainsi qu'au trouble du spectre de l'autisme en plus de faire la gestion des troubles du comportement, l'acquisition de l'autonomie et de certaines habiletés sociales. Accompagnement dans l'insertion socio-professionnelle. Scolarisation à domicile pour des élèves en bris de fonctionnement.

Historique d'emplois

- ❖ Enseignante en adaptation scolaire au secondaire à la CSSMI (2011-2022)
 - ❖ École secondaire du Harfang (2013-2017; 2019-2022)
Classes de soutien personnalisé et trouble du spectre de l'autisme
 - ❖ Polyvalente Ste-Thérèse (2017-2019)
Classes de soutien personnalisé et formation préparatoire au travail
 - ❖ École secondaire Henri-Dunant (2012-2013)
Classe pour élèves de 15 ans voulant suivre un profil orientant
 - ❖ École des Érables (2011-2012)
Classes en déficience intellectuelle profonde et autisme (TEACCH)
- ❖ Cours privés en mathématiques et en français de la 2^{ème} année primaire jusqu'au secondaire IV, suivi individualisé dans une approche systémique (2007-)
- ❖ Éducatrice spécialisée au Centre Jeunesse Lanaudière (2011-2015)
- ❖ Éducatrice Spécialisée au CRDI-TED ESTRIE (2007-2011)
- ❖ Éducatrice Spécialisée en milieu scolaire, CSSMI (2007)

Formation Académique

- AEC Éco-éducation par la nature, CÉGEP de Rivière-du-loup (2021-)
- ASP en Lancement d'entreprise (2018-19)
- Baccalauréat en adaptation scolaire et sociale, Université de Sherbrooke
Spécialisation en troubles d'apprentissage (2007-2011)
- Techniques d'éducation spécialisée, CÉGEP de Saint-Jérôme (2004-2007)
- Collège Regina Assumpta (1999-2004)

Perfectionnement en enseignement et éducation spécialisée

- Formations SACCADE, Langage conceptuel niveau initiation, Brigitte Harrison et Lise St-Charles (2020-21)
- Atelier sur le développement de la présence attentive, Richard Robillard (2019)
- Repérage, détection et intervention précoce en dépendances, CSSMI (2018)
- Formation Enfants mode d'emploi (2018)
- Formation RCR 16h Croix-Rouge (2018)
- En route : l'élève autiste en classe spécialisée (2017)
- Enseigner et intervenir en classe spécialisée de type TSA 1, CSSMI (2015-16)
- Accompagner l'élève stressé et anxieux, Richard Robillard (2015)
- Connaissances générales et spécifiques dans le développement de la psychose, CSSMI (2014)
- Formation CPI (2014)
- Formations SACCADE 1 et 2 par Brigitte Harrison (2012)
- Approche positive, la relation élève-enseignant, Richard Robillard (2012)
- Formation Oméga (2011)

Affiliations professionnelles

- Membre du Conseil d'établissement de l'École secondaire du Harfang (2019-2021)
- Déléguée syndicale, SEBL (2018-21)
- Membre du Conseil d'établissement de la Polyvalente Ste-Thérèse (2017-18)



Inscriptions programmes régionaux 2023-2024

ROBOTIQUE

Garçons

Nombre de demandes	273
Refus dossier incomplet	13
Refus hors territoire	23
Liste d'attente	209
Admis	28

Filles

Nombre de demandes	75
Refus dossier incomplet	3
Refus hors territoire	4
Liste d'attente	40
Admis	28

Action-sport

Garçons

Nombre de demandes	306
Refus dossier incomplet	20
Refus hors territoire	5
Liste d'attente	253
Admis	28

Filles

Nombre de demandes	193
Refus dossier incomplet	8
Refus hors territoire	2
Liste d'attente	155
Admis	28

Projet	Compte budgétaire	Réel à date	Commande*
134			
AUTRES DEPENSES (DES TROIS-SAISONS)			
<i>ACT. SPORT. CULT. S.AUTRES DEPENSES</i>	<i>134-8-27100-800</i>	<i>(64,00 \$)</i>	
	Solde du projet	(64,00 \$)	
ACTIVITES			
activités étudiantes			
<i>CMPT FIN DÉTERMINÉE: DES TROIS-SAISONS</i>	<i>134-1-03470-000</i>	<i>3 172,10 \$</i>	
<i>ACT. SPORT. CULT. S.AUTRES DEPENSES</i>	<i>134-8-27100-800</i>	<i>(43,67 \$)</i>	
	Solde du projet	3 128,43 \$	
ASAUTOFI			
Action sport auto financement			
<i>CMPT FIN DÉTERMINÉE: DES TROIS-SAISONS</i>	<i>134-1-03470-000</i>	<i>5 704,93 \$</i>	
	Solde du projet	5 704,93 \$	
BAL			
Finissants de 5e secondaire			
<i>CMPT FIN DÉTERMINÉE: DES TROIS-SAISONS</i>	<i>134-1-03470-000</i>	<i>761,72 \$</i>	
	Solde du projet	761,72 \$	
CIRQUE			
CIRQUE- 2015-2016			
<i>CMPT FIN DÉTERMINÉE: DES TROIS-SAISONS</i>	<i>134-1-03470-000</i>	<i>256,21 \$</i>	
	Solde du projet	256,21 \$	
EMBELL			
Réserve embellissement cour d'école			
<i>CMPT FIN DÉTERMINÉE: DES TROIS-SAISONS</i>	<i>134-1-03470-000</i>	<i>4 999,99 \$</i>	
	Solde du projet	4 999,99 \$	
FITZGEB			
projet M. Fitzgebbon 2022 Fds 8			
<i>CMPT FIN DÉTERMINÉE: DES TROIS-SAISONS</i>	<i>134-1-03470-000</i>	<i>64,00 \$</i>	
<i>ACT. SPORT. CULT. S.AUTRES DEPENSES</i>	<i>134-8-27100-800</i>	<i>0,00 \$</i>	<i>(64,00 \$)</i>
	Solde du projet	64,00 \$	(64,00 \$)

*Bons de commande en suspens présentés à titre d'information.

Projet	Compte budgétaire	Réel à date	Commande*
FPES			
Fondation pour l'encouragement scolaire			
<i>CMPT FIN DÉTERMINÉE: DES TROIS-SAISONS</i>	134-1-03470-000	1 791,55 \$	
	Solde du projet	1 791,55 \$	
FRIGO			
projet de Sylvie Dufour Fds 8			
<i>CMPT FIN DÉTERMINÉE: DES TROIS-SAISONS</i>	134-1-03470-000	1 363,84 \$	
	Solde du projet	1 363,84 \$	
INT			
INTÉRÊTS SUR FDS DESTINATION SPECIALE			
<i>CMPT FIN DÉTERMINÉE: DES TROIS-SAISONS</i>	134-1-03470-000	982,96 \$	
	Solde du projet	982,96 \$	
ROBCOMP			
compétition robotique			
<i>CMPT FIN DÉTERMINÉE: DES TROIS-SAISONS</i>	134-1-03470-000	659,19 \$	
<i>ACT. SPORT. CULT. S.ASSURANCE-EMPLOI</i>	134-8-27100-201	(0,06 \$)	
<i>ACT. SPORT. CULT. S.RRQ</i>	134-8-27100-202	(0,21 \$)	
<i>ACT. SPORT. CULT. S.RAMQ</i>	134-8-27100-203	(0,15 \$)	
<i>ACT. SPORT. CULT. S.SANTÉ.SÉCURITÉ.TRAV</i>	134-8-27100-204	(0,03 \$)	
<i>ACT. SPORT. CULT. S.RQAP</i>	134-8-27100-206	(0,02 \$)	
	Solde du projet	658,72 \$	
	Solde Global	19 648,35 \$	(64,00 \$)

*Bons de commande en suspens présentés à titre d'information.



Tarif pour Massif – Ste-Anne du 21 mars au 23 mars inclus

-Prix de base de l'agence si 40 élèves	665.00/ personne + 11.75
-Prix de base de l'agence si 44 élèves	650.00/. personne +11.23
-Prix de base de l'agence si 48 élèves	635.00/ personne + 10.80
-Prix de base de l'agence si 52 élèves	620.00/ personne + 10.43

-Suppléance plus frais de fonction, 6 accompagnateurs, calculé avec **48 participants**

Repas : deux déjeuners et 2 diners : $70 \times 6 : 420./48$ 8.75/personne

Suppléance : $6 \times 250 \times 3 : 4500.00/48$ 93.75/personne

Pourboires : 2 x autobus : 4.00

1 x chambre : 6.00 10.00/personne

Le forfait avec suppléance et frais de fonction à

40 participants est de 789.25\$

44 participants est de 773.73\$

48 participants est de 758.30\$

52 participants est de 742.93\$

Prévoir 4 repas (deux déjeuners et deux dîners) non inclus

Les déjeuners (l'élève pourrait s'apporter des choses pour manger à la chambre) et le dîner à Ste-Anne pourrait être un lunch aussi.

Et pour le dîner du 23 mars, nous arrêterons pour un take-out

École des Trois-Saisons | Année scolaire 2021-2022

Calendrier SYNTHÈSE des activités de prévention

AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
		<p>Kiosque Uniatox : "Fais un vœu"</p> <p>Fondation Jeunes en tête : Solidaires pour la santé mentale</p> <p>Policiers communautaires : Atelier sur les médias sociaux</p> <p>Kiosque Le NÉO : Présentation de l'offre de services</p>	<p>MADD Canada : <i>Weed out the risk</i></p> <p>Ateliers Désstresse et Progrèsse : Gestion du stress</p> <p>Lutte à la violence et à l'intimidation Moment « arrêté »</p> <p>Semaine de la prévention des dépendances : Toxicomanies alcool vapoteuse nicotine</p> <p>Kiosque Uniatox : Prévention des dépendances</p>		<p>Kiosque Uniatox : Saines habitudes de vie</p>	<p>Semaine du BONHEUR</p> <p>Semaine nationale de prévention du suicide</p>	<p>Kiosque Uniatox : "Parce que moi aussi je suis important.e"</p> <p>CALACS : Atelier d'autodéfense pour les filles</p>		<p>Kiosque Uniatox : "SPIN ton stress"</p> <p>Semaine de lutte à l'homophobie et sensibilisation au club LGBTQ +</p> <p>Kiosque Le NÉO : Semaine de lutte contre l'homophobie et la transphobie</p>	
		Tous Secondaire 4 Secondaire 2 Tous	Secondaire 5 Secondaire 1 Tous Tous Tous		Tous	Tous	Tous Tous selon inscription (F)		Tous Tous Tous	
		5 octobre 11-12-13 octobre 6-11-12-20 octobre 27 octobre	1-2-3 novembre À confirmer 17 novembre 28 nov. au 2 déc. 30 novembre		18 janvier	À déterminer À venir Ces deux semaines seront simultanées.	22 mars 24 mars		3 mai 15 au 19 mai 15 mai	

École des Trois-Saisons | Année scolaire 2021-2022

Calendrier des activités de prévention

Moment de l'année		Thématique	Activités prévues	Animateurs	Clientèle ciblée
Toute l'année, au quotidien		Le respect paroles et gestes La bienveillance La tolérance L'entraide	<input type="checkbox"/> Rappels <input type="checkbox"/> Interventions ponctuelles <input type="checkbox"/> Promotion	<input type="checkbox"/> Tous les intervenants scolaires	<input type="checkbox"/> Tous les élèves de l'école
Mois	Date				
Septembre					
Octobre	4 Période 3	Lutte à la violence et à l'intimidation Moment « arrêté »	<input type="checkbox"/> Capsule de sensibilisation, Powerpoint à l'appuie	<input type="checkbox"/> Enseignants	Tous
	18 au 22 25 au 29	Détresse et Progresse	<input type="checkbox"/> Atelier en classe	<input type="checkbox"/> T.E.S <input type="checkbox"/> Psychoéducatrice	Sec 1
Novembre	11	Présentation des services du NÉO	<input type="checkbox"/> Kiosque midi : 12h25-13h25	<input type="checkbox"/> Intervenants du NÉO	Tous
	22 au 26 (selon les disponibilités des intervenants Uniatox)	Semaine de la prévention des dépendances : Toxicomanies alcool vapoteuse nicotine	<input type="checkbox"/> Affiches disposées dans l'école <input type="checkbox"/> Kiosques-midi <input type="checkbox"/> Activités interactives <input type="checkbox"/> Capsules informatives	<input type="checkbox"/> Intervenants Uniatox <input type="checkbox"/> Intervenante CISSSLAN <input type="checkbox"/> Équipe des T.E.S <input type="checkbox"/> Psychoéducatrice	
Décembre	???	Médias sociaux et saine utilisation NON-RÉALISÉE	???	???	Sec 2 ??? Tous ???
Janvier	24-25-26-27	Prenons soin de notre santé mentale	<input type="checkbox"/> Sensibilisation	<input type="checkbox"/> Intervenants Solidaire Santé Mentale	Sec 4 Sec 5
Mois	Date	Thématique	Activités prévues	Animateurs	Clientèle ciblée
Février	À déterminer	Semaine du BONHEUR & Prévention du suicide	<input type="checkbox"/> Diffusion de capsules de sensibilisation	<input type="checkbox"/> Équipe de T.E.S <input type="checkbox"/> Psychoéducatrice	Tous

			<input type="checkbox"/> Distribution de messages positifs <input type="checkbox"/> Distribution de pinces à linge : « Tu es important pour moi! » <input type="checkbox"/> Distribution de prescription pour prendre soin de soi <input type="checkbox"/> Bar à câlins : adapté au contexte covid-19 <input type="checkbox"/> Écriture de messages positifs par les élèves, dans la vitrine du salon du personnel	<input type="checkbox"/> Enseignants <input type="checkbox"/> Intervenants	
Mars	14-15	Alcool et drogue au volant c'est NON !	<input type="checkbox"/> Présentation d'un film visant la sensibilisation à une conduite sécuritaire sans drogue et sans alcool	<input type="checkbox"/> Intervenants MADD Canada	Sec 4
	7 au 11 mars	Semaine du BONHEUR & Prévention du suicide	<input type="checkbox"/> Diffusion de capsules de sensibilisation sur les réseaux sociaux de l'école <input type="checkbox"/> Distribution de messages positifs <input type="checkbox"/> Distribution de pinces à linge : « Tu es important pour moi! » <input type="checkbox"/> Distribution de prescription pour prendre soin de soi <input type="checkbox"/> Écriture de messages positifs par les élèves, dans la vitrine du salon du personnel <input type="checkbox"/> Concours : poème, texte, dessin, etc, thématique du bonheur <input type="checkbox"/> Musique à l'entrée le matin <input type="checkbox"/> Kiosques midi <input type="checkbox"/> Conférence ITS	<input type="checkbox"/> Équipe de T.E.S <input type="checkbox"/> Psychoéducatrice <input type="checkbox"/> Enseignants Intervenants	Tous
		Thématique ITS		<input type="checkbox"/> Marie-Ève Fontaine	Sec 3 Tous ???
Avril	12-13	Mes choix et mes actions ont des conséquences	<input type="checkbox"/> Activité de sensibilisation LSJPA (Loi sur les jeunes contrevenants)	<input type="checkbox"/> Intervenants service de police de Terrebonne	PP3-PP4

Mai	10 au 14 16	Lutte à l'homophobie et sensibilisation au club LGBT + Saine gestion du stress face aux examens	<input type="checkbox"/> Affiches disposées dans l'école <input type="checkbox"/> Kiosques-midi = 11 mai <input type="checkbox"/> Activités interactives <input type="checkbox"/> Capsules informatives <input type="checkbox"/> Couleurs du Club LGBT + visibles dans l'école <input type="checkbox"/> Kiosque-midi	<input type="checkbox"/> Intervenants Le NÉO <input type="checkbox"/> Équipe de T.E.S <input type="checkbox"/> Psychoéducatrice <input type="checkbox"/> Uniatox	Tous Tous
Juin					